

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2023

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 17.07.2020, visée en Préfecture le 30.07.2020 ;
- Vu l'article R2122-3 du Code de la Commande Public, autorisant les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable, pour répondre à droits d'exclusivité ;
- Considérant que le contrat n°CM2020-38, passé avec la société TRADIM (75009 PARIS) pour la maintenance du logiciel des déchetteries (quai de transfert et déchetterie des Piles), signé le 10/12/2019, prendra fin le 31/12/2023 ;
- Considérant que le logiciel ECOCITO MANAGER s'intègre à l'écosystème informatique des déchetteries, et que son changement aurait un impact économique et humain trop important pour la collectivité ;
- Considérant l'attestation d'exclusivité sur la maintenance fournie par la société TRADIM ;

• **DECIDONS**

Article 1

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour le renouvellement du contrat de maintenance du logiciel de gestion des déchetteries ECOCITO MANAGER, avec la société TRADIM (75009 PARIS).

Article 2

Le présent marché prend effet le 01/01/2024. La durée du marché est de 12 mois, et il sera tacitement reconduit deux fois, par période d'un an.

Article 3

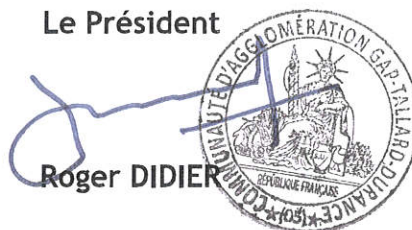
Le forfait annuel de maintenance est fixé à 1 200.00 € HT. La dépense sera imputée sur le budget général de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, année 2024 et suivantes.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 11 septembre 2023

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 03.11.2023
Publié ou notifié le : 03.11.2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_09_64
Objet :	MAPA - Renouvellement du contrat de maintenance pour le logiciel de gestion des déchetteries ECOCITO
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-09-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-200067825-20230911-D2023_09_64-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20230911-D2023_09_64-AI-1-1_0.xml	text/xml	932 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3426.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20230911-D2023_09_64-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	59.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 novembre 2023 à 08h40min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 novembre 2023 à 08h44min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 novembre 2023 à 08h44min42s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	3 novembre 2023 à 08h44min47s	Reçu par le MI le 2023-11-03

